



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'UZERCHE

Courriel : mairie@uzerche.fr

Téléphone : 05.55.73.17.00

Fax : 05.55.98.44.55

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 3^e séance du 06 juillet 2022

Afférents au C.M. : 23

En exercice : 23

Présents et absents ayant donné pouvoir : 22

Votants : 22

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 06 juillet à 20h, le conseil municipal d'UZERCHE, dûment convoqué le vendredi 01 juillet 2022, s'est assemblé salle n°2 de l'ancien lycée de garçons, sous la présidence de monsieur Jean-Paul GRADOR, maire.

Présents : M. Jean-Paul GRADOR, maire, Mme Catherine CHAMBRAS, M. François FILLATRE, Mme Frédérique REAL, M. Jean-François BUISSON, Mme Catherine MOURNETAS, M. Jérémy RIGAUD, *adjoints au maire*, M. Guy LONGEQUEUE, M. François BORDILLON, Mme Simone BESSE, Mme Armelle COTTRANT, Mme Nathalie RAUFLET, M. Stéphane BOURDALOU, M. Benjamin LAPORTE, Mme Rosine CHAUFFOUR ROBINET, M. Anthony ROUGERIE, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. Yves CHEFDEVILLE (pouvoir à M. Stéphane BOURDALOU), Mme Emmanuelle MARTIN (pouvoir à Mme Simone BESSE), Mme Enora MAHE (pouvoir à M. Jean-Paul GRADOR), Mme Marie NICAUD (pouvoir à M. Benjamin LAPORTE), M. Patrick PIGEON (pouvoir à M. Anthony ROUGERIE), Mme Evelyne DEBARBIEUX (pouvoir à Mme Rosine CHAUFFOUR ROBINET)

Absent : M. Guillaume JOIE

Secrétaire de séance : M. Jérémy RIGAUD

N° de la délibération : 2022-03-10

AUDITORIUM SOPHIE DESSUS

Remboursement des places du spectacle « Elle tourne !!! »

Madame Catherine MOURNETAS, adjointe au maire, rappelle que les mesures visant à lutter contre la propagation du coronavirus sont encore en vigueur et qu'à ce titre la crise sanitaire continue d'avoir un impact sur l'activité du secteur culturel.

C'est ainsi que, suite à la contamination à la covid-19 d'un artiste de la compagnie Fracas, l'auditorium Sophie-Dessus a été contraint d'annuler les trois représentations du spectacle « Elle tourne !!! », prévues le mercredi 20 avril 2022. Cette infection d'un membre de l'équipe artistique fut constatée le matin des représentations, aboutissant à une annulation tardive des séances.

Tous les spectateurs ont été prévenus de l'annulation du spectacle et certains ont fait savoir leur souhait d'être remboursés.

A titre d'information, ledit spectacle sera reporté sur la saison 2022-2023 de l'auditorium.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Madame MOURNETAS ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le budget annexe de l'auditorium Sophie-Dessus ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

1/ APPROUVE le remboursement des places du spectacle annulé « Elle tourne !!! ».

2/ AUTORISE monsieur le maire à signer tout document administratif se rapportant au remboursement des places.

3/ DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits inscrits au budget annexe de l'auditorium Sophie-Dessus de l'exercice correspondant.

Fait à Uzerche, le 6 juillet 2022



Le maire, Jean-Paul GRADOR